

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL REUNIE LE 12 DECEMBRE 2022 A 19h00

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 20 octobre 2022
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Compte-rendu d'activité des commissions communales
4. Compte-rendu d'activité de la C.C.V.E (Communauté de Communes du Val d'Essonne)
5. Compte-rendu d'activité des Syndicats
6. Compte rendu des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal
7. Revalorisation des tarifs des services périscolaires
8. Modification du tableau des effectifs – Création de poste
9. Programme immobilier SNC Tervill – Dénomination de la voie
10. Désaffectation et déclassement d'une partie de la parcelle cadastrée B246 du domaine public et intégration au domaine privé de la commune
11. Extinction éclairage public – Phase test sur 6 mois
12. Convention pluriannuelle d'objectifs entre la commune de Vert-le-Petit et la commune de Vert-le-Grand suite à la dissolution de l'association Charlie Chaplin et la reprise de l'activité par la commune de Vert-le-Petit

Questions Diverses

La séance est ouverte à 19 heures

**Présents :** M. Thierry MARAIS, Maire, M. Bruno NICOLAS, Mme Nicole PRIGENT, M. Olivier SCHINTGEN, Mme Marie-France PIGEON, M. Olivier JOSSE, Maires adjoints, M. Jean-Claude QUINTARD, Conseiller municipal délégué, Mme Simonne CADIX, Mme Nicole GUERNEVE, M. Thierry BOUGAULT, M. Emmanuel HUET, M Bruno MOÏTA, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :** M. Christophe RICHARD (pouvoir à M. MARAIS), M. Éric DAGUIN (pouvoir à M. SCHINTGEN), Mme Cécile GROENINCK (pouvoir à Mme PRIGENT), M. Emmanuel HUET (absent à partir de 19h37, pouvoir à M. MOÏTA), Mme Sandrine DERYCKE (pouvoir à M. QUINTARD), Mme Valérie BERNARD (pouvoir à M. NICOLAS), Mme Sarah STOEBNER (pouvoir à Mme CADIX), Mme Cynthia VERGER (pouvoir à Mme PIGEON).

Conseillers :      En exercice : 19  
                          Présents : 12  
                          Pouvoirs : 7  
                          Votants : 19

Le quorum fixé à 10 est atteint.

### 1. Approbation du compte-rendu de la séance du 20 octobre 2022.

Le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2022 est adopté à l'unanimité.

### 2. Désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Bruno NICOLAS est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

### 3. Compte-rendu d'activité des commissions communales.

#### Commission Sport et vie associative : M Emmanuel HUET

Création d'une section basket loisirs pour les jeunes souhaitant faire du basket (créneaux le samedi matin et dimanche après-midi quand le gymnase sera disponible). Coût de l'affiliation à la Fédération : 120€. Il faudra fournir le procès-verbal relatif à la conformité de la salle et des panneaux. Licence loisirs (30€). La création de cette section permettra de respecter la législation et de développer une nouvelle activité.

J'ai demandé si l'école était intéressée par la table de tennis de table qui est non utilisée actuellement, la Directrice est favorable.

La commission se réunira le 15 décembre pour évoquer les budgets, les dossiers de subventions, la nouvelle section, le respect des horaires et les documents obligatoires à afficher dans les vitrines.

#### Commission Logement : Mme Sandrine DERYCKE

La nouvelle résidence du cœur de village nous a permis de placer 6 familles principalement Grandvertoises entre janvier et août 2022. Ont été attribués, un appartement de type F2, 4 appartements de type F3 et pour finir un appartement de type F4.

A été également attribué en Mai dans la Résidence des calèches, un appartement de type F3.

En Octobre dans la résidence des Pins, un appartement de type F2 et pour finir un appartement de type F4 dans la Résidence de la Croix Boissée.

En totalité 9 familles ont été placées sur notre commune et nous nous en réjouissons.

Jean-Claude QUINTARD rajoute que nous pouvons remercier Sandrine DERYCKE pour l'excellent travail qu'elle effectue avec les services d'Essonne Habitat ce qui permet de placer plus facilement nos dossiers et de se faire entendre.

#### Commission des menus : M. Olivier JOSSE

La commission s'est tenue le 3 décembre dernier en présence d'Yvelines restauration et son personnel, des ATSEM, du centre de loisirs représenté par Mme OGES et de moi-même. Il est à regretter que ni les parents d'élèves, ni les conseillers municipaux enfants n'aient participé, suite à un problème de convocation. Les menus pour la prochaine période ont été élaborés et j'espère qu'ils seront appréciés. Ils tiennent compte des différentes obligations réglementaires et du goût de nos enfants.

#### Commission de Sécurité et PPMS : M. Bruno NICOLAS

Un exercice PPMS intrusion s'est déroulé aux écoles le 20 Octobre 2022. Tout s'est passé correctement conformément aux protocoles définis auparavant. Quelques améliorations et réglages sont néanmoins nécessaires.

#### Commission Culture et Patrimoine : Mme Nicole PRIGENT

La commission s'est réunie le 9 novembre 2022.

#### Retour sur le concert de harpe

Le concert a été très apprécié. Les spectateurs sont venus nombreux (plus de cinquante personnes), avec deux rappels. Il est décidé de participer au festival de harpe l'an prochain.

#### Point concernant le Festival des Arts en Vert prévu le 14 mai 2023

Nous allons essayer pour cette deuxième édition de mutualiser nos moyens avec le comité des fêtes afin de donner une plus grande visibilité à nos événements respectifs. Le comité des fêtes propose d'organiser le samedi 13 et le dimanche 14 mai un marché de l'artisanat et des produits du terroir dans la cour du domaine de la Saussaie.

Concernant la commission culture, les spectacles commenceront le dimanche 14 vers onze heures, avec un spectacle jeune public suivi d'un pique-nique qui sera proposé dans la prairie, et se poursuivra dans l'après-midi avec plusieurs spectacles tous publics.

Le nombre de spectacles dépendra évidemment du budget qui nous sera accordé en 2023.

#### Point sur les manifestations à venir :

Il est envisagé deux expositions l'une au printemps, la suivante en septembre. Les thèmes restent à définir.

Mr Ziegler rappelle la nécessité d'identifier le domaine de la Saussaie par un panneau indicatif.

### 4. Compte-rendu d'activité de la C.C.V.E. (Communauté de Communes du Val d'Essonne).

#### Commission Aménagement du Territoire – Réseaux – Gens du Voyage : M. Bruno NICOLAS

Procès-verbal Conseil municipal du 12 décembre 2022

La commission Développement Economique – Gens du Voyage s’est réunie le 29 Novembre 2022. Les points suivants ont été étudiés :

- Points sur les dossiers des Casernes et de la ferme de Bressonvilliers :
  - Zone des casernes : un acteur économique est intéressé et souhaite une promesse de vente, mais les accès ne sont pas encore définis (notamment celui venant de Brétigny via Amazon)
  - Ferme de Bressonvilliers : le Préfet demande à la CCVE de se positionner, mais le site est occupé actuellement par 150 caravanes ; un bureau d’études fera un chiffrage pour récupérer tout ou parties des bâtiments
- Conventions de gestion entre la CCVE et les communes pour la gestion des services d’entretien des Zones d’Activité Economique
- Rapport d’activité du service d’instruction des droits du sol (ADS) 2021
  - Tarifs 2023 appliqués pour l’instruction des dossiers du droit du Sol : ces tarifs augmentent de 34,45 % par rapport à 2022, principalement en raison du recrutement d’un 3ème agent instructeur (le volume des dossiers étant en constante augmentation depuis quelques années). Pour information, l’instruction d’un permis de construire pour une maison individuelle coûtera à la commune 237,68 € en 2023.

#### **Commission Transport et Mobilités : M. Christophe RICHARD et M. Bruno NICOLAS**

La commission Transport-Mobilité de la CCVE s’est réunie le 17 Octobre 2022. Les points suivants ont été étudiés :

- Bilan de la rentrée scolaire 2022-2023 : entre autres, pour Vert-le-Grand, la qualité du service pour le collège de Marolles se dégrade (transporteur Cars Bleus) ; retards, cars bondés, etc ... Des pénalités devraient être appliquées au transporteur et une amélioration du service devait être effective à la rentrée des vacances de la Toussaint (amélioration non visible actuellement).
- Projet de convention partenariale Ile de France Mobilité / CCVE (pour une amélioration du transport collectif routier sur la CCVE)
- Schéma Directeur des Aménagements Cyclables sur la CCVE : le diagnostic ainsi que la concertation avec les élus sont finalisés ; les premières propositions par le bureau d’études ITER sont faites et demandent à être réétudiées.

Réunion de la Commission Transport du 28/11 /22 :

- Point sur l’exécution des circuits spéciaux scolaires, en présence d’un représentant d’Ile de France Mobilité :
  - Christophe RICHARD a fait état des problèmes rencontrés sur les lignes scolaires de Vert-le-Grand : retard, élèves debout, problème de vitesse et respect du code de la route de la part des chauffeurs, ...
  - Le même type de problème existe également dans d’autres communes.
  - Pour mémoire, la commune de Vert-le-Grand avait déjà adressé un courrier à la CCVE en octobre et la société de Bus s’était engagée à régler les problèmes pour la rentrée des vacances de la Toussaint.
  - La CCVE a commencé à effectuer des contrôles sur cette ligne.
  - Pour les problèmes de respect du code de la route, de vitesse et d’enfants debout dans le bus, c’est le chauffeur qui est le seul responsable. Monsieur le Maire a donc contacté la gendarmerie pour que des contrôles soient effectués aux heures de transport scolaire.
  - Nous rappelons aux parents qu’à chaque remontée d’incident, il faut envoyer un mail au service transport de la CCVE, en indiquant l’heure, le jour, la destination du BUS et mettre la mairie en copie afin que nous puissions interpeler le service transport lors des commission transport CCVE. Le traçage des remontées de problème est plus efficace par mail que par téléphone.
  - La commission a émis un avis en faveur d’une application complète des pénalités prévues dans le contrat avec Les Cars Bleus.
- Pré-bilan du Transport d’Utilité Sociale et Solidaire :
  - Sur la période août, septembre et octobre, 204 personnes ont utilisé ce service.
  - Dont 4% pour la commune de Vert le Grand.
  - Il est désormais possible aux personnes âgées (plus de 65 ans) de solliciter ce service Transport d’Utilité Sociale et Solidaire (TUS) comme elles pouvaient le faire avec le transport à la demande.
- L’utilisation du service de Bus en Soirée :
  - Pour rappel, dans le cadre du réseau Essonne Sud Est, un service de bus en soirée est assuré par l’opérateur de transport Kéolis.
  - Ce bus attend l’arrivée du train pour les gares de Bouray-sur-Juine (RER C) de 20h à 23h30, du lundi au samedi.
  - Une fois dans le bus, l’usager doit indiquer au conducteur son arrêt de descente, et le trajet du bus est calculé en fonction des différents arrêts desservis.
  - Ce service n’est pas beaucoup utilisé. Un point sera fait lors de la prochaine séance.

#### **Commission Usages numériques et Actions en faveur de la Prévention et de la Sécurité du 29/11 /22 : M. Christophe RICHARD**

- 1<sup>er</sup> point - Modification des tarifs DMSI 2023 ;

Le tarif augmentera de 6% pour prendre en compte l’augmentation du matériel et du service.

Pour Vert le Grand, l'augmentation sera de 533 €, ce qui est inférieur au 6% car le calcul est basé sur la population qui a baissé entre 2016 (2403 habitants) et 2019 (2289 habitants).

2022							2023 (à services identiques : offre, solutions mutualisées)		
	Pop. 2016	Offre	Coûts offre	Solutions mutualisées	Coûts solutions mutualisées	Facturation (comprend les solutions mutualisées)	Pop. 2019	Révision des tarifs (sauf solutions mutualisées)	Facturation (comprend les solutions mutualisées)
Vert-le-Grand	2 403	3	9 756,18 €	Mail (au prorata)	606,00 €	10 362,18 €	2 289	+6%	10 895,94 €

- 2ème point - Présentation du programme de travail sur le numérique responsable.

#### Commission Tourisme et Valorisation du Patrimoine : Mme Nicole PRIGENT

Bilan de la taxe de séjour :

Pour l'année 2020, l'activité des hébergements touristiques a été très fortement impactée par la crise sanitaire, la recette de la taxe de séjour s'élevait à environ 10 500€. En 2021, malgré la période de crise on observe une augmentation de la recette de la taxe de séjour, atteignant 19 000€ environ. L'année 2022 pourra être une première année de référence en terme d'activité d'hébergement touristique et de recette de la taxe de séjour.

La CCVE prévoit de réunir les hébergeurs identifiés du Val d'Essonne avant la fin d'année, afin de faire découvrir à ces derniers différents produits locaux et l'artisanat local. Cette présentation/dégustation a pour objectif de susciter auprès des hébergeurs une amélioration de l'accueil, de développement de la vente additionnelle dans ce secteur, tout en favorisant la promotion du savoir-faire local et le développement économique des acteurs touristiques locaux.

Fonds de concours Petit Patrimoine Touristique 2022 :

Restauration de la couverture en ardoise du clocher et restauration de la flèche de l'église Saint Pierre de Menecy - aide de la CCVE 6 000€

Restauration de tableaux de l'église Saint-Pierre de Cerny - 6 000€.

Il faudrait penser à monter un dossier pour 2023 si nous identifions du petit patrimoine à restaurer.

Présentation de l'étude Flux Vision Tourisme 2022 observatoire, financé par le Comité De Tourisme : depuis 2019, Essonne Tourisme s'est doté d'un dispositif innovant dans l'observation touristique. Cette solution permet de convertir des millions d'informations techniques du réseau mobile Orange, en indicateurs statistiques, afin d'analyser la fréquentation des territoires et le déplacement des populations, ainsi que des événements. Cette année Essonne Tourisme a choisi de réaliser son étude sur un des événements phares de l'Essonne : « Le Temps des Hélices ».

Bilan des animations de l'année 2022, la majorité des animations proposées ont pu se tenir et atteindre leurs objectifs.

Projets d'animations 2023, La CCVE souhaite conserver le programme de référence et l'améliorer.

#### Commission Actions et Equipements Sportifs d'Intérêt Communautaire : M. Emmanuel HUET

Commission qui s'est réunie le 14 novembre 2022

Présentation du nouveau responsable des sports, Mr Merceron.

Retour sur le diagnostic :

La CCVE est un territoire dynamique (Au niveau fédéral la CCVE a un taux de licenciés en activités physiques et sportives supérieur de 24% au taux moyen de licenciés au niveau national, régional et départemental).

La CCVE dispose d'un nombre d'équipements communaux de toutes catégories supérieures aux moyennes nationales. Cependant ils sont inégalement répartis sur le territoire et plus particulièrement concernant les salles de combats et salles spécialisées.

Le Sud-Est est particulièrement déficitaire en équipements.

Une analyse des besoins a été réalisée au regard de la carte scolaire.

Certaines communes ou établissements scolaires du premier degré sont particulièrement éloignés des équipements sportifs. C'est notamment le cas pour au moins l'un des établissements scolaires des communes de Baulne, Champcueil, Echarcon, Huison-Longueville et Itteville. La commune d'Auvernaux ne dispose pas non plus d'équipement sportif.

Pour résumer le diagnostic, le CCVE a dépensé 30 000€ pour découvrir ce qu'elle savait déjà !

Annulation de la soirée des sports en raison du faible retour des associations.

Pour moi, il y avait trop de contraintes (attestations des Comités pour les résultats, trop de catégories, etc...).

Projet de construction d'une salle de danse communautaire à d'Huison-Longueville. Bonne nouvelle pour les petites communes de la CCVE.

Piste d'athlétisme à Vert-Le-Petit, 3 projets sont évoqués. Le seul qui a un sens si nous parlons investissement et long terme c'est l'option complète (6 pistes). Pour le club et la CCVE, cette option permettrait au club local de se développer et d'organiser des compétitions.

**Commission Equipements Culturels d'Intérêt Communautaire : M Olivier JOSSE (en remplacement de Mme Nicole PRIGENT)**

Elle s'est tenue le 22 novembre dernier et j'y ai assisté en remplacement de Nicole Prigent. Un bilan globalement positif de la rentrée du conservatoire a été exposé. Quasiment toutes les sections sont en progrès ce qui est encourageant compte tenu de la période. Les différents projets d'intervention dans les écoles se mettent en place avec le nouveau directeur du conservatoire Monsieur Pierre Gilbert. Un calendrier des manifestations sur l'ensemble du territoire doit être établi en lien avec les élus. Il permettra autant que possible d'éviter les manifestations redondantes ayant lieu le même jour faisant ainsi baisser le public potentiel pour chacune. C'est un projet ambitieux mais nécessaire qu'il faut à tout prix mettre en place et que nous devrions également nous en inspirer au niveau communal. Pour Vert-le-Grand, j'ai proposé et demandé des interventions auprès de la MARPA et d'être spectacle de clôture pour le festival des contes. Lors de la prochaine commission, nous serons amenés à proposer des idées pour remplir le contrat territorial de développement culturel ; il faut donc y réfléchir dès maintenant. Pour conclure il ne faut pas hésiter à contacter le directeur du conservatoire afin d'envisager des interventions ; il est très ouvert.

**Commission Déchets Ménagers et Assimilés : M Olivier JOSSE**

La commission s'est tenue le 6 décembre dernier. Il a été évoqué les différentes augmentations liées principalement à la forte augmentation de la TGAP. Une faible diminution du coût de l'accès aux services est à noter. Au total on peut estimer l'augmentation à 3 à 4%. Cette augmentation est malheureusement inévitable et va continuer dans les années à venir. Pour ce qui est de la réduction de fréquence de ramassage des ordures ménagères résiduelles, il n'y a pour l'instant pas d'impact réel ; c'est toutefois trop tôt pour en tirer des conclusions. On peut noter une augmentation du taux de présentation des bacs et une baisse des tonnages collectés, ce qui est somme toute encourageant. Cependant peu de communes font de remontées, qu'elles soient positives ou négatives. Seules 4 communes sur 20 le font. Un effort est donc à faire en ce sens sur la communication de la CCVE qui va relancer les mairies. Le règlement de collecte a été révisé afin de prendre en compte les déchets des services techniques, le compostage et les modalités de mesures coercitives en cas de non-paiement des non ménages (arrêt du service en l'absence de règlement). Un nouveau marché a été lancé pour un nouveau logiciel de facturation, car l'actuel est très déficient ce qui génère des retards de règlement qui sont très dommageables pour les comptes. Il est demandé aux communes d'envoyer la prévision de besoin en composteur à distribuer afin que la CCVE puisse les mettre à disposition. Ces derniers sont facturés au contribuable sur leur facture suivante, à l'exception des lombri-composteurs et des composteurs de cuisine. La commune d'Itteville, propose aux communes qui le souhaitent, de reprendre à titre gracieux, sur son site un film sur les règles de tri.

**Conseil Communautaire : M. Jean-Claude QUINTARD**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE qui aura lieu le 13 décembre 2022**

**Principaux points à l'ordre du jour :**

- Tarifs appliqués pour les dossiers gérés par le service commun commande publique pour l'année 2023.
- Attribution de compensation 2021 suite aux transferts de charges de vidéoprotection.
- Attribution de compensation 2022 suite aux transferts de charges de vidéoprotection.
- Dotation de Solidarité Communautaire 2022.
- Budget 2023 : Autorisation de dépenses en section d'investissement avant l'adoption du budget principal de la Communauté de Communes du Val d'Essonne.
- Budget 2023 : Autorisation de dépenses en section d'investissement avant l'adoption du budget annexe « déchets ménagers » de la Communauté de Communes du Val d'Essonne.
- Réintégration dans le budget annexe « déchets ménagers » 2022 de la CCVE des frais d'administration générale supportés par le budget principal.
- Attribution de fonds de concours n°1 – 2<sup>ème</sup> session 2022, 17 595 € pour Vayres sur Essonne, 19 856 € pour Ormoy.
- Modification du tableau des emplois pour le budget principal.
- Création de postes, modification du tableau des emplois –Budget annexe.
- Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des accroissements temporaires et saisonniers d'activité pour l'année 2023.
- Adhésion au contrat de groupe d'assurance statutaire du CIG 2023-2026.
- Révision du montant Allocation forfaitaire de télétravail à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- Tarifs appliqués pour l'adhésion au service commun « Direction Mutualisée des Systèmes d'information » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- Cession d'un terrain à bâtir, sis 3 bis rue des Bernaches à Ballancourt sur Essonne, cadastré AD n°224, pour une superficie totale de 2 137 m<sup>2</sup>, à la société CAAP.
- Attribution du fonds de concours n°5 – Projets relatifs au Développement Durable – 2<sup>ème</sup> session 2022.

- Avenant n°2 à la convention entre la Communauté de Communes du Val d'Essonne et les communes membres pour la gestion de la voirie d'intérêt communautaire.
- Avenant n°2 à la convention entre la Communauté de Communes du Val d'Essonne et les communes membres pour la gestion des zones d'activité.
- Convention partenariale île-de-France mobilités/Communauté de Communes du Val d'Essonne du réseau de bus Essonne Sud Est.
- Tarifs appliqués pour l'instruction des autorisations du droit des sols pour l'année 2023.
- Ferme de Bressonvilliers – Manifestation d'intérêt à la reprise du site assortie de réserves.
- Approbation des conventions d'objectifs relatives au service « aide à domicile » à conclure avec les associations maillant le Val d'Essonne, pour l'année 2023.
- Approbation de la convention d'objectifs avec le Centre Local d'information et de Coordination en Gérontologie (CLIC) « Orgessonne » pour l'année 2023.
- Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMI) – Révision du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMI) – Révision de la grille tarifaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- Attribution du fonds de concours petit patrimoine touristique – 2<sup>ème</sup> session 2022.

L'intégralité du compte rendu sera sur le site de la CCVE à l'issue du Conseil Communautaire

#### 5. Compte rendu d'activité des Syndicats.

##### **SIREDOM : M. Jean-Claude QUINTARD**

COMITE SYNDICAL DU SIREDOM du 7 décembre 2022

##### A l'ORDRE DU JOUR

Principaux points reportés au 14 décembre 2022 (faute de quorum le 7) :

- Modification des statuts du SIREDOM : retrait de la compétence collecte au Siredom pour 6 communes de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde et actualisation des statuts.
- Modalités de sortie du SIREDOM de SITREVA en 2023 (conformément à la convention relative aux conditions de sortie du SIREDOM de SITREVA et la gestion transitoire du traitement des déchets ménagers C2021-16).
- Approbation de la convention de transaction pour le raccordement électrique de l'écocentre de Corbeil-Essonnes.
- Modification du règlement intérieur des écocentres du SIREDOM : détermination des conditions d'accès des usagers et fixation des tarifs applicables aux professionnels.
- Modalités de calcul des contributions des collectivités adhérentes pour l'année 2023.
- Approbation de l'appel à contributions pour l'année 2023 des collectivités adhérentes, compétence collecte et traitement.
- Approbation de la souscription d'une ligne de Trésorerie de 7 millions € pour l'année 2023 auprès de la Caisse d'Epargne.
- Recrutement de quinze agents contractuels sur un emploi non permanent à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (en application de l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique).
- Approbation de l'avenant n°4 au contrat de concession de service public (DSP) pour l'exploitation et la gestion du Centre d'Incinération et de Traitement des Déchets de Vert-le-Grand – Echarcon.
- Approbation de l'avenant au contrat de collaboration avec Corepile pour la reprise des piles et accumulateurs portables usagés et le soutien à la communication.
- Approbation du contrat de reprise des lampes usagées avec ECOSYSTEM.

##### **SIARCE : Mme Marie-France PIGEON**

Un comité Syndical du SIARCE a eu lieu le 24 novembre. Le point principal était le ROB pour 2023. Pour mémoire ROB veut dire Rapport d'Orientation Budgétaire... il précède le vote du budget.

Il est évidemment soumis au contexte actuel :

- Forte inflation (7 % en 2022 en France)
- Renchérissement du crédit
- Augmentation de la dette du pays et
- Forte inquiétude face à l'explosion des prix de l'énergie

Malgré ce contexte difficile le SIARCE souhaite s'engager sur 6 grands objectifs pour 2023 :

- Accentuer son effort sur l'entretien de la rivière Essonne + 55 % sur le budget rivière
- Maitriser la masse salariale tout en renforçant les équipes
- Maintenir les frais généraux au niveau de 2020 tout en intégrant les + 39 % de dépense d'énergie
- Poursuivre son plan d'investissement à hauteur de 19 millions d'euros
- Poursuite du désendettement et enfin une nécessaire augmentation des recettes en recherchant, entre autre, de nouvelles subventions.

Comme je vous l'avais déjà annoncé, nous avons arrêté le programme « Chantiers Citoyens » mais nous avons décidé de renforcer en les multipliant, les classes d'eau qui remportent un vrai succès chez les enfants mais aussi chez les enseignants.

#### 6. Décisions du Maire prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal des opérations réalisées dans le cadre de sa délégation :

- 27/2022 du 29 septembre 2022 : Résiliation de la mission CSPS pour les travaux de restauration et réaménagement de l'Orangerie avec le bureau de contrôle VERITAS CONSTRUCTION.
- 28/2022 du 29 septembre 2022 : Résiliation de la mission de Contrôle Technique pour les travaux de restauration et de réaménagement de l'Orangerie avec le bureau de contrôle VERITAS CONSTRUCTION.
- 29/2022 du 29 septembre 2022 : Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la compagnie PATACONTE pour le spectacle « Citrouillette à trottinette » proposé par la Médiathèque pour un montant de 400 €.
- 30/2022 du 6 octobre 2022 : Résiliation de la Mission de Maîtrise d'Œuvre avec l'Architecte en chef des Monuments Historique Madame Maël DE QUELEN suite à l'effondrement de la corniche de l'Orangerie.
- 31/2022 du 31 octobre 2022 : Convention afin d'adhérer au Service Missions Temporaires du CIG permettant de remplacer un titulaire placé en congé de maladie, maternité, accident du travail.... Intervention du CIG à hauteur de 164,00 € pour un agent de catégorie C et de 187,00 € pour un agent de catégorie B.
- 32/2022 du 4 novembre 2022 : Dans le cadre des Hivernales 2023, contrat de coréalisation d'un spectacle avec la compagnie « Atelier de l'Orage » pour un montant de 3 100 € HT (3270,50€ TTC).
- 33/2022 du 17 novembre 2022 : Convention VGRPE 23-14 entre le Centre Montagne l'Arméra, Association Savoyarde des Classes de Découvertes pour un montant de 13 223.60 € TTC (séjour ski proposé par le Centre de Loisirs).

#### 7. Revalorisation des tarifs des services périscolaires

Afin de tenir compte de l'évolution des coûts, il est proposé comme chaque année, de revaloriser les tarifs des services périscolaires. L'évolution des tarifs du Quotient Familial a été déterminé à partir de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'I.N.S.E.E. entre octobre 2021 (valeur : 106,42) et octobre 2022 (valeur : 113,16), dernier indice connu.

Cette évolution de l'indice conduit à une augmentation des tarifs de 6,33%.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur cette revalorisation des tarifs des services périscolaires.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** l'évolution de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'I.N.S.E.E.,

**CONSIDERANT** qu'entre octobre 2021 et octobre 2022, l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'I.N.S.E.E. a évolué de 6,33%,

**CONSIDERANT** par conséquent qu'il convient de modifier les tarifs des services périscolaires,

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ADOpte** les nouveaux tarifs des services périscolaires pour l'année 2023 tels qu'indiqués ci-dessous :

**Tarifs applicables aux prestations périscolaires**  
**Centre de Loisirs, Restaurant scolaire, Garderie et Etude surveillée :**

Tranches du QF en €	CLSH			Restaurant Scolaire	Garderie	Etude surveillée
	après midi	½ journée	journée	/repas	/heure	/séance
Inférieur à 500	1,04	2,51	3,80	1,47	1,34	0,91
De 500 à 654	1,89	3,80	6,29	1,89	1,53	1,11
De 655 à 892	3,31	5,61	9,41	2,31	1,72	1,28
De 893 à 1 210	5,44	8,13	13,14	2,69	1,89	1,47
De 1 211 à 1 865	8,05	11,11	18,15	3,06	2,31	1,65
Supérieur à 1 865	8,88	12,30	21,34	3,42	2,69	1,84

Délibération adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

**8/Modification du tableau des effectifs – Création de poste**

La dissolution de l'association Charlie Chaplin offre à la commune l'occasion de recruter à temps plein un des animateurs qui y travaillait. Jusqu'à présent, ce dernier travaillait déjà pour la commune à hauteur de 17h00 par mois. Il est proposé de le recruter à temps plein.

Il convient par conséquent de créer le poste correspondant.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le décret 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

VU le budget de la Commune,

VU le tableau des effectifs de la Commune,

CONSIDERANT la dissolution de l'association Charlie Chaplin,

CONSIDERANT la possibilité pour la commune de Vert-le-Grand de recruter un animateur à temps plein,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de créer un poste permanent d'adjoint territorial d'animation à temps complet.

AUTORISE Monsieur le Maire à modifier en conséquence le tableau des effectifs.

PRECISE que ce poste s'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire pourra l'être par un agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article L332-14 du le Code Général de la Fonction Publique. Dans ce cas, le niveau de rémunération s'établira au maximum au dernier échelon du grade d'adjoint d'animation.

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 012.

Délibération adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

### 9. Programme Immobilier SNC Tervill – Dénomination de la voie

Dans le cadre du projet immobilier mené par la société SNC Tervill, il est nécessaire de donner un nom à la voie nouvelle cadastrée AD n°166 qui sera créée pour desservir les habitations.

Il est proposé de dénommer cette voie : la rue du Télégraphe.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur cette proposition.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

**VU** la décision du Conseil d'Etat en date du 2 février 1991, commune de Montgeron,

**CONSIDERANT** que la dénomination des rues communales relève de la compétence du Conseil Municipal qui, en vertu de l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales « règle par ses délibérations les affaires de la communes »,

**CONSIDERANT** que la dénomination d'une voie doit être conforme à l'intérêt public local et ne pas être de nature à provoquer des troubles à l'ordre public, heurter la sensibilité des personnes et ne pas porter atteinte à l'image du village,

**CONSIDERANT** le programme immobilier mené par la société SNC Tervill sur la parcelle cadastrée AD n°70 ayant fait l'objet d'une division cadastrale dont est issue la parcelle cadastrée AD n°166,

**CONSIDERANT** que ce programme conduit à la création d'une voie nouvelle (cadastrée AD n°166) à laquelle il convient de donner un nom,

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**DECIDE** de nommer la voie nouvellement créée dans le cadre du projet immobilier SNC Tervill : rue du Télégraphe.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité.**

### 10. Désaffectation et déclassement d'une partie de la parcelle cadastrée B246 du domaine public et intégration au domaine privé de la commune

La commune a été sollicitée par Monsieur Jean-Pierre SCHINTGEN pour acquérir une bande de terrain d'environ 20 mètres de large sur 280 mètres de long, soit une emprise d'environ 5 600m<sup>2</sup>, qui serait à détacher de la parcelle cadastrée B246 d'une contenance totale de 25ha 40a 49ca.

La parcelle B246 est classée en zone Naturelle (N) et pour la majeure partie en Espaces Boisés Classés (EBC). Ce classement en EBC interdit notamment tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements.

La partie à céder est située à l'extrémité de la parcelle B246 en limite de la propriété riveraine appartenant à Monsieur Jean-Pierre SCHINTGEN et n'a pas d'accès direct à la voirie.

La bande de terrain concernée n'apparaît désormais ni affectée à un service public ni à l'usage direct du public. A ce titre, son maintien dans le domaine public de la commune n'est plus justifié.

La commune n'a en l'état aucun intérêt à conserver la bande de terrain en cause, celle-ci étant inexploitable.

Pour permettre à la commune de répondre favorablement à la proposition de Monsieur Jean-Pierre SCHINTGEN, il convient de constater sa désaffectation, de prononcer son déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé de la commune.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2241-1 qui prévoit que toute cession donne lieu à délibération du Conseil Municipal,

VU l'article L2111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif à la consistance du domaine public des collectivités territoriales,

VU l'article L3111-11 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques qui dispose que les biens qui relèvent du domaine public sont inaliénables et imprescriptibles,

VU l'article L2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques en vertu duquel la sortie d'un bien du domaine public est conditionnée d'une part, par une désaffectation matérielle du bien et d'autre part par une décision administrative constatant son déclassement,

**CONSIDÉRANT** la parcelle cadastrée B246 d'une contenance totale de 25ha 40a 49ca,

**CONSIDÉRANT** que cette parcelle est une butte artificielle constituée par une ancienne décharge de déchets ménagers traités,

**CONSIDÉRANT** que ce site a cessé son activité,

**CONSIDÉRANT** que ce bien est classé en zone N et pour la majeure partie en espaces boisés classés,

**CONSIDÉRANT** qu'il est envisagé la cession à un riverain d'une bande de terrain d'environ 20 mètres de large sur 280 mètres de long, soit une emprise d'environ 5600m<sup>2</sup> située en zone N et constituant un Espace Boisé Classé au titre de l'article L113-1 du code de l'urbanisme,

**CONSIDÉRANT** que tous les frais d'actes (géomètre et Notaire) seront à la charge de l'acquéreur,

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**CONSTATE** la désaffectation de la bande de terrain d'environ 20 mètres de large sur environ 280 mètres de long, soit une emprise d'environ 5600m<sup>2</sup> issue de la parcelle cadastrée B246 située en zone N et en majeure partie en Espaces Boisés Classés.

**DÉCIDE** le déclassement de ce terrain du domaine public communal et son intégration au domaine privé communal.

**PRÉCISE** que le constat de la désaffectation et le déclassement interviendront à effet immédiat dès que la présente délibération aura acquis un caractère exécutoire.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

**Délibération adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité.**

#### **11. Extinction éclairage public – Phase test sur 6 mois**

Dans le but de réaliser des économies budgétaires, de limiter la consommation d'énergie et de protéger la biodiversité, il est proposé de procéder à l'extinction de l'éclairage public entre 23h30 et 5h30 du matin pour une durée de 6 mois en guise de test.

Ainsi, dans un premier temps, l'extinction de l'éclairage public se déroulera du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2023.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette proposition

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt économique et écologique de l'extinction nocturne de l'éclairage public,

**CONSIDÉRANT** la faible densité de véhicules circulant entre 23h30 et 5h30 du matin dans le village de Vert-le-Grand,

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**DONNE** son accord pour l'extinction de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire de la commune entre 23h30 et 5h30 du matin pour une période de test entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2023.

**CHARGE** Monsieur le Maire de mettre en œuvre cette décision par arrêté municipal et de prendre les mesures d'information nécessaires auprès de la population.

**DECIDE** qu'à l'issue de la période de test, il sera décidé de l'éventuelle pérennisation de l'extinction de l'éclairage public.

**Délibération adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité.**

## 12. Convention pluriannuelle d'objectifs entre la commune de Vert-le-Petit et la commune de Vert-le-Grand suite à la dissolution de l'association Charlie Chaplin et la reprise de l'activité par la commune de Vert-le-Petit

L'association Charlie Chaplin a été dans l'obligation d'être dissoute en raison de difficultés administratives pour la gestion des communes. La gestion de l'association n'est pas en cause et les comptes sont sains. La structure est reprise par la commune de Vert-le-Petit et il nous est proposé une convention pluriannuelle d'objectifs. L'ensemble du personnel de Charlie Chaplin est repris à l'exception de deux personnes : la directrice qui ne souhaite pas continuer dans la nouvelle structure et un animateur qui rejoint Vert-le-Grand (cf point 8).

Il nous est donc proposé cette convention qu'il est proposé d'accepter pour l'année à venir avec un règlement au strict minimum des prestations utilisées. Nous referons le point en fin d'année pour voir s'il est opportun de reconduire cette convention

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette proposition de partenariat.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** la dissolution de l'association Charlie Chaplin,

**CONSIDERANT** la reprise de l'activité de l'association Charlie Chaplin (accueil périscolaire, extrascolaire et halte-garderie) par la commune de Vert-le-Petit,

**CONSIDERANT** la proposition de la commune de Vert-le-Petit de poursuivre l'activité de loisirs et de halte-garderie pour les enfants dont les parents résident à Vert-le-Petit ou dans les communes avoisinantes ainsi que pour les enfants dont les parents travaillent dans les entreprises situées sur la commune de Vert-le-Petit,

**CONSIDERANT** que la commune de Vert-le-Grand est intéressée par cette proposition,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'entériner cette proposition par la signature d'une convention,

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle d'objectifs entre la commune de Vert-le-Petit et la commune de Vert-le-Grand ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**PRECISE** que pour 2023 le montant de la participation pour la commune de Vert-le-Grand sera de :

- 1 000€ au titre de l'accueil de loisirs. Ce montant correspond à un prévisionnel de 90 journées en accueil de loisirs (3 à 11 ans),

- 11 178€ au titre de la halte-garderie. Ce montant correspond à un prévisionnel de 1208 heures (6 mois à 3 ans),

Soit un montant total de 12 178€.

**PRECISE** que ce montant sera ajusté en fin d'année 2023 en fonction du nombre de jours réels de présence pour l'accueil de loisirs et du nombre d'heures réelles de présence pour la halte-garderie.

**Délibération adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité.**

## Questions diverses

**Monsieur le Maire :**

**Urbanisation :**

On constate actuellement que de nombreux promoteurs se manifestent, souhaitant urbaniser le village.

Afin de conserver une urbanisation maîtrisée, nous envisageons sérieusement de rouvrir le Plan Local d'Urbanisme pour renforcer le règlement. Cela peut permettre de freiner au moins en partie les intentions expansives des promoteurs.

**Gendarmerie :**

Lundi 28 novembre, s'est tenue une réunion avec Monsieur le Préfet de l'Essonne sur la création de nouvelles brigades de gendarmerie. Au niveau national, il est décidé la création de 200 nouvelles brigades de gendarmerie.

Au sein du département de l'Essonne, une brigade fixe pourrait être implantée au Nord-Ouest (plateau de Saclay) et une deuxième au sud du département.

En parallèle de ces brigades fixes, il est envisagé de créer des brigades mobiles. Vert-le-Grand pourrait se positionner pour accueillir ce type de brigade.

**Manifestations :**

Le festival du jeu a rencontré un franc succès.

La soirée du Beaujolais et le Noël des enfants organisé par le Comité des Fêtes ont également été des réussites.

Enfin, le marché de Noël à la MARPA a été une très bonne initiative.

**Transports scolaires :**

En cas de difficultés rencontrées, il est important de faire remonter ces difficultés en adressant un mail à la CCVE et en mettant la commune en copie.

**Madame Nicole PRIGENT :****Festival du jeu :**

Le premier festival du jeu, a remporté un franc succès, avec plus de 400 visiteurs. Une formidable journée, familiale intergénérationnelle, avec de beaux moments de rires de partages et d'échanges. Merci à toute l'équipe de la médiathèque, à Madame Delphine Dupuis pour cette belle initiative. Merci aux partenaires, les jeux d'Ornicar, Ballons By Fabrice, KAPLA, à la médiathèque départementale de l'Essonne, au relais petite enfance, au centre de loisirs, à notre Boulangerie, merci aux éditeurs de jeux pour les lots de la tombola. Une manifestation à renouveler l'an prochain.

**Marché de Noël à la MARPA :**

Le marché de Noël de la MARPA, a lui aussi été une réussite avec près de 250 visiteurs sur l'ensemble de la journée. Merci aux résidents qui ont bousculé leurs habitudes pour accueillir les visiteurs et qui ont préparé de jolies objets pour cette occasion. Merci à la vingtaine d'exposants, et surtout, merci à l'ensemble du personnel, qui a merveilleusement décoré la MARPA, qui a été présent tout au long de la journée pour proposer du vin chaud et des crêpes, et qui a préparé l'événement dans la bonne humeur. Merci aux visiteurs pour l'intérêt qu'ils ont porté à l'établissement. La magie de Noël était bien là dans les yeux des enfants et le cœur des anciens. Merci à Madame Lisa Boulay pour cette belle initiative, et surtout merci au Père Noël d'avoir pris le temps de nous rendre visite

Félicitation à Madame Gillier habitante de Vert le Grand qui a remporté le panier garni.

Les Hivernales auront lieu le 13 janvier 2023 avec le spectacle « Fly me to the moon »

Le Secrétaire de séance,

Bruno NICOLAS


**Monsieur Olivier JOSSE :**

La mise en place d'un agenda partagé concernant les manifestations seraient souhaitable.

**Madame Marie-France PIGEON :****RELAIS PETITE ENFANCE**

Jeudi dernier, j'ai assisté au spectacle de fin d'année du Relais petite enfance. Très réussi, magnifique décor, Bravo à Madame TREPTEL, et des enfants heureux et médusés par la jolie Fée.

**Monsieur Bruno NICOLAS :****Distributeur de billets :**

Depuis février 2022, on dénombre un peu plus de 1 050 retraits par mois, ce qui prouve l'utilité d'un tel service pour la commune malgré le coût de ce service (13 824 € par an).

**Maison médicale :**

La Kinésithérapeute a intégré la Maison Médicale début Décembre ; ne manquent plus que les médecins.

**Energie :**

La commune se fait accompagner par un cabinet afin de mieux contrôler sa consommation d'énergie et de voir les économies potentielles qui pourraient être faites.

La hausse du coût de l'énergie est un vrai sujet et une vraie difficulté pour tous.

**Madame Nicole GUERNEVE :**

Le 28 janvier 2023, une soirée théâtre sera proposée par le Comité des Fêtes.

**Monsieur le Maire** conclut la séance du Conseil en souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année à tous les Grandvertoises et Grandvertois avant le début de l'année 2023 qui s'annonce difficile (surtout financièrement avec l'augmentation des coûts de l'Energie) et donne rendez-vous pour les vœux du Maire qui se tiendront samedi 7 janvier 2023.

La séance est levée à 20h20.

Fait à Vert le Grand, le 13 décembre 2022



Le Maire

Chierry MARAIS



